

Plan directeur cantonal 2030 - Résumé & impacts pour Bellevue

I. Introduction Et le plan directeur en bref

Le plan directeur cantonal 2030 (projet soumis à l'enquête publique faisant l'objet d'une publication de 330 pages + cartes annexées) est basé sur un concept comprenant 3 axes principaux :

- Agglomération multipolaire et transfrontalière (Ville GE, villes franco-suisse de la couronne et pôles intermédiaires secondaires appelés à se développer)
- Mobilité multimodale (transport routier, transports publics, mobilité douce)
- Densification du développement (logement et activités)

Il est régi par les grands principes suivants :

- Développement volontariste de l'offre de logement et d'activités économique
- Intégration des politiques environnementales (air, eau, sols, faune, flore et biodiversité, bruit, climat et ressources énergétiques)
- Prise en compte du développement durable

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

1. Mettre à disposition les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins du logement
2. Mener une politique active des équipements publics
3. Offrir une structure d'accueil souple et diversifiée pour les activités
4. Offrir des conditions favorables aux activités industrielles
5. Planifier et contrôler l'implantation d'installations à forte fréquentation (centres commerciaux)
6. Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts
7. Encourager la qualité urbaine et préserver le patrimoine

Cet instrument de planification du territoire est décliné en 38 mesures décrites par des fiches et articulées en 4 volets :

- A. Urbanisation : 16 fiches (A01 . A016)
- B. Mobilité : 7 fiches (B01 . B07)
- C. Espace rural & milieux naturels : 9 fiches (C01 . C09)
- D. Approvisionnement, élimination, risques : 6 fiches (D01-D06)

En plus des mesures qui concernent potentiellement tout le territoire de l'agglomération transfrontalière, 18 projets stratégiques de développement (PSD) sont prévus dans des périmètres délimités.

La publication comprend 8 schémas thématiques (avec des explications) ainsi que des cartes qui permettent de visualiser les différentes couches du plan directeur cantonal :

- Urbanisation (p. 23)
- Lieux d'activités économiques (p. 25)
- Paysages urbains (p. 27)
- Transports collectifs et urbanisation (p. 33)
- Organisation du réseau routier (p. 35)
- Mobilité douce (p. 37)
- Paysage et agriculture (p. 43)
- Grands projets d'urbanisation et d'infrastructure . PSD (p. 47)

II. Secteurs de Bellevue impactés

Le développement de l'agglomération transfrontalière est inéluctable : c'est à la fois une opportunité et un risque pour l'avenir de Bellevue dont la localisation géographique en fait un « pôle secondaire de développement » situés entre trois pôles principaux : Genève, Ferney-Voltaire et Versoix !

Vous pouvez visualiser les 5 secteurs de Bellevue les plus impactés sur une carte interactive:

<http://map.search.ch/d/meyntg1yz>

1. Secteur centre du village - halte CFF de Genthod-Bellevue

Le centre de Bellevue, qui devient un pôle de développement secondaire, accueillera bientôt des équipements publics tels que la crèche intercommunale et le complexe parascolaire ainsi que des immeubles d'habitation (La Tuilière). La route de Lausanne ainsi que le parking et la place à côté de la Mairie seront réaménagés à moyen terme.

2. Secteurs Vengeron - halte CFF des Tuileries

La traversée du lac par une autoroute, via un pont ou un tunnel, est prévue sur le site du Vengeron qui accueillera une base de loisirs et une zone de délasserment. La parcelle du Champ du Château, bordée par les routes des Romelles et de Lausanne, deviendra une zone d'activités sur laquelle seront construits des bâtiments administratifs, des hôtels et peut-être des logements. Environ 2'000 personnes travailleront sur ce site qui se trouve à proximité du futur P+R des Tuileries d'une capacité de 1'000 places qui sera accessible par l'autoroute.

3. Secteur Colovrex - Brunette - Poterie

Un projet stratégique de développement transfrontalier (PSD 05), baptisé « Genève-Voltaire », est prévu dans cette région agricole qui pourrait devenir un centre logistique avec de vastes entrepôts. Un nouveau gazoduc pourrait également voir le jour à proximité de la maison de la Radio. Une piste cyclable est envisagée le long de la route de Colovrex et une voie verte reliera Genève au pays de GEX via Chambésy.

4. Secteur Chânants - Planet - Tuileries

Des deux côtés de l'autoroute, seront construits des bâtiments destinés à des activités industrielles et artisanales. Un PDZIA concernant ces 3 secteurs vient d'être préavisé favorablement par le Conseil municipal, sous réserve d'une série de conditions visant à limiter ses impacts. Paradoxalement, la renaturation du cours d'eau « Marquet-Gobé-Vengeron » est également prévue au sud de cette zone qui devrait se verdir ! Consolation : le parc de la Roselière et le verger à hautes tiges qui s'y trouve seront préservés !

5. Secteur route de Collex - chemin des Limites

Bonnes nouvelles : le « Bois d'Avault » sera conservé et classé réserve naturelle alors que le « Nant des Limites » devrait être renaturé sur une partie de son parcours située le long de la route de Collex ! Toutefois, une zone de développement d'activités est prévue dans cette région champêtre!

En plus de la traversée du lac, une jonction autoroutière est prévue entre Bellevue et Sauvigny à un endroit qui reste à définir. Par ailleurs, la 3^{ème} voie CFF sera élargie pour les convois de marchandises suite à la construction des deux échangeurs prévus à Coppet et à Chambésy. Quant à l'offre TPG et la déserte de la commune par les bateaux de la CGN, on ne peut qu'espérer qu'elles soient développées car rien n'est explicitement mentionné à ce sujet pour notre commune!

Carte de la région extraite du plan d'ensemble – Principes d'aménagement du territoire



III. Mesures concernant Bellevue par thèmes

Notre commune est fortement concernée par le plan directeur cantonal car plus de 30 mesures la touchent directement ou indirectement.

A. Urbanisation de la commune

Les mesures suivantes sont prévues ou envisagées (fiches A03+4+6+7+12+13+14+15+16):

- Le centre de Bellevue (gare) devient un pôle de développement secondaire
- Densification de la 5^{ème} zone (villas)
- Deux zones d'extension à dominante « Activités » situées dans les secteurs :
 1. Rte de Collex . Ch. des Limites
 2. Rte des Romelles . Rte de Lausanne
- Un périmètre d'extension à étudier (centre logistique ?) à Colovrex
- Un PSD « Genève-Voltaire » englobant le secteur Colovrex - Brunette - Poterie

Remarque : le PDZIA « Chanâts - Planet - Tuileries » n'est pas explicitement mentionné!

B. Mobilité

Les mesures suivantes sont prévues ou envisagées (fiches B01 à 7) :

- Transports publics :
 1. Elargissement de la 3^{ème} voie CFF pour les convois de marchandises (échangeurs à Coppet et à Chambésy)
 2. Renforcement de l'offre TPG
- Transport routier :
 1. Traversée du Lac (autoroute) Vengeron . Vézenaz
 2. Deux échangeurs autoroutiers, dont un situé au Vengeron et l'autre entre Collex et Sauvigny (lieu exact à déterminer)
- Stationnement : P+R de plus de cent places (mille ?) à la gare des Tuileries
- Mobilité douce :
 1. Piste cyclable le long de la rte de Collovrex
 2. voie verte Genève-pays de Gex passant à Chambésy

Remarques : aucune mesure ne concerne le transport par bateau (ex : liaisons « Mouettes » Genève-Rive droite) et le renforcement de l'offre TPG n'est pas clairement mentionné pour Bellevue !

C. Espace rural (environnement)

Les mesures suivantes sont prévues ou envisagées (fiches C01+2+4+6+7+8+9) :

- Zones « vertes » et agricoles :
 1. Bois d'Avault préservé (réserve)
 2. Zone verte Roselière (verger à hautes tiges) préservée
 3. Surfaces agricoles déclassées ou menacées notamment au-delà de l'autoroute (secteur Colovrex - Brunette) et sur les parcelles dévolues au développement d'activités
- Renaturation de cours d'eau :
 1. Marquet . Gobé - Vengeron (le long de l'autoroute)
 2. Nant des limites (le long de la route de Collex)
 3. Ruisseau des Chanâts

- Zones de délasserement et de loisirs :
 1. Aire de délasserement au Vengeron (côté Bellevue)
 2. Base de loisirs au Vengeron (côté Chambésy)

Remarques :

- *La renaturation du Marquet-Gobé-Vengeron est prévue au sud du secteur ou se situe le PDZIA « Chanâts - Planet - Tuileries » !*
- *La base de loisirs Vengeron est prévue à proximité immédiate de l'autoroute qui traversa le lac (pont ou tunnel ou solution mixte) !*
- *Un projet visant à déménager les entreprises de la rade est prévu au même endroit !*
- *Aucune mesure particulière n'est prévue s'agissant de l'accès au lac et de la protection des rives lacustres !*

D. Approvisionnement / Elimination / Risques

Les mesures suivantes sont prévues ou envisagées (fiches C01+2+4+6+7+8+9) :

- Approvisionnement :
 1. Gazoduc « Colovrex-Trélex »
 2. Station de pompage SIG . GLA (secteur Genève-Lac-Aéroport)
- Gestion des déchets :
 1. Maintien de l'ESREC
 2. Maintien du GICORD
- Risques : prise en compte du trafic aérien, du gazoduc et de la station SIG ?

Remarque : selon la nature et la localisation des activités, notamment industrielles et de logistique (dépôts de matières dangereuses ?) les risques pourraient augmenter !

En plus des 4 catégories de mesures récapitulées ci-dessus, un plan stratégique de développement transfrontalier (PSD 05 : Genève-Voltaire) est prévu sur une partie du territoire communal (secteur Poterie-Brunette-Colovrex).

IV. Conséquences et enjeux pour Bellevue

Les différentes mesures d'urbanisation, de mobilité et de protection de l'environnement auront pour effets notables :

- ➔ un développement de l'offre de services et d'établissements publics (école, parascolaire, crèche, etc.) au centre du village qui devient un « pôle secondaire » ;
- ➔ une densification limitée du logement, sous réserve d'une meilleure utilisation de certaines parcelles constructibles, qui se traduira par une augmentation de la population ;
- ➔ un développement très important des activités économiques et de l'emploi dans plusieurs secteurs de la commune (potentiellement 4 avec le PDZIA) ;
- ➔ un fort accroissement du trafic local et de transit ;
- ➔ des nuisances sonores, de la pollution et des risques supplémentaires pour les habitants et les personnes travaillant sur le territoire communal ;
- ➔ une réduction progressive des zones agricoles et des espaces verts ;
- ➔ des retombées fiscales importantes à moyen et long termes pour la commune ;
- ➔ des investissements importants pour développer les infrastructures publiques.

V. Propositions pour Bellevue

La commune doit prendre part à l'enquête publique et se positionner tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Type de développement économique souhaité et activités à privilégier (secondaire versus tertiaire)
2. Contribution à l'offre de logement (villas individuelles versus logements d'utilité publique)
3. Mesures de mobilité et transfert modal (transports publics et mobilité douce versus transports individuels motorisés)
4. Préservation et valorisation de l'environnement naturel (bois, cours d'eau, rives du lac, faune et flore)
5. Limitation des nuisances et des risques découlant des nouvelles activités et du trafic induit
6. Financement des nouvelles infrastructures collectives (canton / commune / privés)

Dans ce cadre, les options défendues par BdA, qui sont basées sur un développement plus qualitatif que quantitatif de Bellevue et de la Rive Droite, toutes deux fortement mises à contribution, visent à :

- favoriser autant que possible la parité entre nouveaux logements et nouveaux emplois
- privilégier une mixité d'activités à faibles nuisances à proximité des zones très habitées
- encourager la diversité sociale et prévoir des logements d'utilité publique (LUP)
- densifier de manière mesurée la zone villas pour préserver des terrains non bâtis
- disposer d'équipements publics (école, crèche, parascolaire, etc.) adaptés à l'évolution démographique et aux nouveaux besoins de la population
- développer la mobilité douce (pistes cyclables et chemins piétonniers) ainsi que les zones 20 et 30 km/h afin de limiter le trafic pendulaire motorisé dans les secteurs d'habitation
- renforcer l'offre de transports collectifs et les cadences horaires (CFF + TPG + CGN)
- préserver l'environnement, les espaces verts, les corridors biologiques et la biodiversité ainsi que la qualité du paysage et les parcelles agricoles sur des terres très fertiles
- soutenir l'accessibilité aux rives du lac et la renaturation des cours d'eau

Dans la foulée de la consultation publique, Bellevue devra rapidement s'atteler à une révision de son plan directeur communal qui date de l'an 2000.

Dominique Anklin

VI. Sources

PDC 2030 [Brochure grand public \(pdf\)](#)

http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/projet_plan_directeur_cantonal_genave_2030-686-4369-10508.html

http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/enquete_publicue_mai_juin_2011_synthese_observations_octobre_2011-686-4992-12307.html

http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/projet_agglomeration-877.html

http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/pdcom_bellevue-691-4622.html

Le PDZIA « Chânats - Planet - Tuileries » n'est pas accessible en ligne pendant la procédure de consultation communale !